

Financement : ENABEL

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N° C003/2021/ENABEL/CIFEA/MEBF/DG/DAF**SELECTION D'UN CONSULTANT (BUREAU D'ETUDE) POUR L'APPUI DE 67 BENEFICIAIRES DU CIFEA A LA MISE EN PLACE D'OUTILS SIMPLIFIES DE GESTION COMMERCIALE ET FINANCIERE**

La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) a reçu un financement de l'Agence Belge de Développement (Enabel) pour l'accompagnement des bénéficiaires du Centre d'Incubation Féminin en Entrepreneuriat Agricole (CIFEA) et a l'intention d'utiliser une partie des fonds dudit projet au titre des dépenses autorisées pour la sélection d'un prestataire pour répondre aux besoins actuels des bénéficiaires afin d'accroître leur potentialité. Le consultant est sollicité pour l'appui de soixante-sept (67) bénéficiaires du CIFEA à la mise en place d'outils simplifiés de gestion commerciale et financière dans les communes de Bagré, Bittou et Tenkodogo et évoluant dans les filières manioc, poisson, et céréales.

L'objectif global de cet appui est de doter les bénéficiaires d'outils de gestion qui puissent leur permettre de suivre l'évolution financière et commerciale de leur activité, de comprendre et d'analyser tous les éléments de la vie de leur entreprise. De manière spécifique, il s'agira de mettre en place des outils comptables et de gestion commerciale simplifiés qui permettent :

- de lister chronologiquement les mouvements d'entrées/sorties d'argent, et des stocks ;
- d'établir le compte de résultat annuel ;
- de faire l'archivage des justificatifs des différentes opérations ;
- d'établir tout document comptable (des factures, pro-formas, BL, attestation de bonne fin d'exécution...) conformes à la réglementation.

La mission se déroulera en deux phases : une première phase de mise en place des outils et une deuxième phase de suivi et coaching pour l'utilisation des outils.

Le Directeur Général de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso invite les consultants (Cabinets) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les consultants (Cabinet) intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission, notamment :

- une présentation générale du cabinet;
- une présentation des expériences pertinentes du consultant dans la réalisation de missions similaires sur les 5 dernières années étayées par des preuves (attestations de bonne fin accompagnées des copies des contrats) ;
- une présentation du personnel clé disponible et mobilisable pour la mission.

NB : Seules les références attestées par des pièces justificatives (attestations de bonne fin accompagnées des copies des pages de garde et de signature des contrats) seront prises en compte pour la présélection.

Les candidats présenteront leurs références similaires conformément au modèle type (annexe 1) téléchargeable sur le site WEB de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (www.me.bf) ou disponible au service de passation des marchés de la MEBF. Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Un candidat sera sélectionné suivant la méthode de « Sélection Fondée sur les qualifications du Consultant définie dans le manuel de procédures de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF).

Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations à l'adresse ci-dessous :

Direction Générale de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso

11 BP 379 Ouagadougou 11, Avenue de Lyon - Tél. : 25 39 80 60/61 – Fax : 25 39 80 62, E-mail : dg@me.bf

ou ibrahim.samake@me.bf

Les manifestations d'intérêt devront être rédigées en français et devront être déposées sous plis fermés au plus tard **le 29 juin 2021 à 9 heures 30 minutes**, heure locale à l'adresse suivante : bureau du spécialiste en passation des marchés, sis au deuxième étage du siège social de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) situé à Ouagadougou, où les termes de références complets de la mission peuvent être consultés tous les jours aux heures ouvrables du lundi au vendredi. En cas d'envoi par la poste, les frais d'expédition seront à la charge du candidat et la MEBF ne sera pas responsable de la non réception ou du retard dans la réception des expressions d'intérêt. Le consultant devra également transmettre en version électronique les documents demandés.

L'enveloppe extérieure des plis devra porter le nom et l'adresse complète du consultant ainsi que la mention suivante : « ***sélection d'un consultant pour l'appui de 67 bénéficiaires du CIFEA à la mise en place d'outils simplifiés de gestion commerciale et financière*** ».

Le Directeur Général

Lancina KI